

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 mai 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le dix-huit mai, les membres du Conseil Municipal de la Ville de REICHSHOFFEN, légalement convoqués le 12 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Philippe ROSIO, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Philippe ROSIO,
Monsieur le Maire Délégué Michel FUHRER,
Mesdames et Messieurs les Adjointes Marie-Lyne KRAEHN, Marc HASSENFRTZ, Renaud ATZENHOFFER, Philippe BARTH, Rachel WEISSBRAUN et Francis ROESSLINGER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux René WEUREITHER, Christian MUNSCH, Philippe KOENIG, Daniel BALDAUFF, Anne-Marie HABER, Mohammed DIB, Chantal PLACE, Fabrice KOCH, Brigitte SCHNEIDER, Isabelle WEUREITHER, Valérie VOGEL, Jean-Michel LAFLEUR, Isabelle KELLER et Sébastien MOMBLED.

Absents excusés avec procuration :

- Mme Nathalie JOST a donné procuration à Mme Chantal PLACE,
- Mme Charlotte BACH a donné procuration à M. Philippe ROSIO,
- Mme Anna-Maria FERREIRA RAMA a donné procuration à M. Francis ROESSLINGER,
- Mme Julie KOESSLER a donné procuration à M. Marc HASSENFRTZ,
- M. Fabrice SCHAUER a donné procuration à M. Jean-Michel LAFLEUR.

Absentes :

- Mme Jamila SCHMIDT KRIMI,
- Mme Nathalie WASZKIEL.

Assistaient également à la réunion :

- Mme Maria WAGNER, Directrice Générale des Services,
- M. Fabrice FISCHER, Directeur des Services Techniques.

CALCUL DU QUORUM : $29 : 2 = 15$ (nombre arrondi à l'entier supérieur).

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : M. Renaud ATZENHOFFER.

Secrétaire adjoint : Mme Maria WAGNER, Directrice Générale des Services.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

2026-05-068 Budget Principal : Décision Budgétaire Modificative n° 1

131

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée en les remerciant pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal. Il procède ensuite à l'appel des membres présents et rappelle l'ordre du jour.

2026-05-068. BUDGET PRINCIPAL : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire explique au Conseil que les décisions modificatives servent à ajuster les prévisions budgétaires initiales, en modifiant en cours d'exercice les autorisations votées au Budget Primitif de la collectivité. Une décision modificative peut être prise à tout moment après l'adoption du Budget Primitif et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante.

Plusieurs décisions peuvent être votées au cours de l'année, afin d'augmenter ou de réduire les dépenses ou les recettes, dans les deux sections. Elles s'utilisent notamment pour :

- autoriser de nouvelles dépenses,
- prendre en compte de nouvelles recettes,
- supprimer des crédits de dépense antérieurement votés,
- modifier la répartition des crédits entre les chapitres.

Il souligne que l'élaboration du Budget Primitif reste par essence estimative et prévisionnelle, et peut être soumise à différents aléas notamment en fonction des évolutions de la conjoncture économique : inflation, hausse des taux d'intérêt, flambée des prix, dépenses imprévues... Au fur et à mesure de l'exécution budgétaire, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés, ou que l'inflation et la hausse des prix des matières premières et des énergies aient modifié les paramètres sur lesquels ont été basées les estimations. De plus, de nouvelles situations ou des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessiter l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2026 a été adopté par le Conseil Municipal en date du 3 mars 2026 comme suit :

Section de fonctionnement :	9 120 509 €	Budget Total : 15 058 216 €
Section d'investissement :	5 937 707 €	

La recette de fonctionnement de 2 M€ provenant de la cession de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN au groupe Electricité de STRASBOURG est bloquée pour le moment pour des raisons d'écritures budgétaires, suite à l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes après la vente. Cette somme ne sera donc probablement pas versée à la Commune en 2026.

Par conséquent, le montant inscrit au Budget Primitif 2026 en recettes de fonctionnement au chapitre 75, compte 75862 « Excédents reversés par les Régies dotées de la personne morale » doit être diminué de 2 M€. Pour les mêmes raisons, en section de fonctionnement/dépenses le virement d'autofinancement du fonctionnement à la section d'investissement à partir du chapitre 023 doit également être diminué de 2 M€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
023-01-DNA-Virement à l'investissement	- 2 000 000 €			
TOTAL chapitre 023 Virement à section d'investissement	- 2 000 000 €			
c/75862-01-DNA-Excédents reversés par les Régies dotées de la personne morale			- 2 000 000 €	
TOTAL chapitre 75 Autres produits de gestion courante			- 2 000 000 €	
Sous-total	- 2 000 000 €	0,00 €	- 2 000 000 €	0,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	- 2 000 000 €		- 2 000 000 €	

Par voie de conséquence, en section d'investissement/recettes le virement de la section de fonctionnement doit aussi être diminué de 2 M€ au chapitre 021.

D'autre part, afin de maintenir l'équilibre de la section d'investissement il convient d'inscrire au chapitre 16, compte 1641 le montant de l'emprunt de 1,9 M€ qui a été approuvé par délibération en date du 5 mai 2026.

Par souci de sincérité budgétaire et de transparence, ainsi que pour équilibrer la section d'investissement suite à la réduction du montant du virement émanant du fonctionnement, il est proposé de réduire les crédits d'investissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
021-01-DNA Virement du fonctionnement			- 2 000 000 €	
TOTAL chapitre 021 Virement du fonctionnement			- 2 000 000 €	
c/1641-01-DNA Emprunt en Euros				+ 1 900 000 €
TOTAL chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées				+ 1 900 000 €
c/21313-414-CS	- 100 000 €			
TOTAL chapitre 21 Immobilisations corporelles	- 100 000 €			
Sous-total	- 100 000 €	0,00 €	- 2 000 000 €	1 900 000 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 100 000 €		- 2 000 000 €	1 900 000 €

M. Jean-Michel LAFLEUR accepte cette explication. Par contre, il souhaite qu'on lui explique le souci avec la Chambre Régionale des Comptes, qu'est-ce qui bloque ?

M. le Maire demande s'il fait allusion à l'argent de la Régie ?

M. Jean-Michel LAFLEUR acquiesce et demande si on a pu avoir des explications.

M. le Maire répond qu'il n'en sait pas plus pour l'instant par rapport à la réunion du conseil qu'on avait il y a huit jours. Il précise qu'une nouvelle réunion aura lieu jeudi après-midi. Il s'engage à donner les informations dès qu'il en aura et garde quand même espoir de trouver quelques solutions en rediscutant avec la Régie. Il informe également qu'il a rencontré les responsables de la Direction Générale des Finances et du SGC de HAGUENAU mercredi dernier avec l'Adjointe aux Finances, Charlotte BACH, et la Directrice Générale des Services. Ils nous ont présenté le rapport financier 2025 et il y a eu une discussion concernant l'affaire de la vente de la Régie mais pour l'instant ils n'ont pas plus d'informations que nous.

M. Mohammed DIB relève qu'il n'y a pas d'écrit.

M. le Maire répond par la négative et confirme qu'il n'y a pas d'écrit. Il ajoute que si ces 2 millions n'avaient pas été inscrits au Budget Primitif ou s'ils avaient été mis en emprunt, on aurait évité toute cette discussion. Mais il y a 2 millions qui ont été inscrits sans les avoir, donc on ne pourrait pas en faire autrement.

M. Philippe KOENIG relève que c'est assez compliqué de mettre des millions dans un budget sans les avoirs. Dans une société, à son avis, on n'est pas longtemps en place.

M. le Maire décide de ne pas faire plus de commentaires.

M. Marc HASSENFRAZ demande s'il est normal qu'on diminue les dépenses de 2 millions, sachant qu'on compense derrière par le nouveau crédit.

M. le Maire le confirme. Il faut avoir l'équilibre.

M. Marc HASSENFRAZ relève qu'on est à -100 000.

M. le Maire explique qu'en fait, les -2 000 000 en recettes, on les compense par l'emprunt de 1,9 millions et la baisse des 100 000. Il y a -100 000.

M. Jean-Michel LAFLEUR demande si on est obligé d'enlever ces 2 millions qu'on n'aura pas.

M. le Maire rectifie en disant « probablement pas ».

M. Jean-Michel LAFLEUR estime qu'on n'a aucune certitude qu'on ne les aura pas et rappelle qu'ils avaient été inscrits.

M. Marc HASSENFRAZ souligne que la diminution de crédit de 2 millions d'euros est tout à fait normale. Par contre, sur le tableau précédent, on diminue en fait les dépenses de 2 millions, là il a un doute.

M. le Maire explique que les 2 M€ étaient inscrits en recette de fonctionnement comme produit de la vente de la Régie, puis étaient déduits en dépenses de fonctionnement puisqu'ils étaient transférés en recettes d'investissement par le virement de l'autofinancement issu de la recette qu'on n'aura pas : l'excédent reversé par la Régie. On ne les a pas eu en fonctionnement, mais avec l'emprunt on les aura en investissement.

M. Mohammed DIB rappelle concernant la vente de la Régie, qu'à la date d'aujourd'hui, si ses souvenirs sont bons, la Commune a déjà reçu un million.

M. le Maire rappelle que ce million qui a été versée fin 2024 aux deux Communes n'a rien à voir avec la vente. C'était la trésorerie qui était disponible à la Régie et que les Communes ont demandé à percevoir.

M. Philippe KOENIG comprend donc que les 2 millions, c'est un chiffre qui a été sorti d'un chapeau.

M. le Maire réfute cette affirmation, en expliquant que ce chiffre n'a pas été « sorti d'un chapeau » puisque le montant de la vente de la Régie était de 4,2 M€.

M. Philippe KOENIG demande s'il y a bien eu un contrat de cession pour la vente de la Régie.

M. le Maire confirme qu'il y a eu un contrat de cession entre la Régie et Electricité de STRASBOURG, mais pas entre la Régie et les Communes. Au final la Régie s'est vendue à l'ES, avec l'accord des deux Communes propriétaires. C'est cela qui est complexe.

M. Philippe BARTH demande si la Commune de NIEDERBRONN-les-Bains se retrouve dans la même situation que REICHSHOFFEN.

M. le Maire répond que NIEDERBRONN ne se retrouve pas exactement dans la même situation que REICHSHOFFEN. Ils n'ont pas inscrit la recette de 2 M€ dans leur Budget Primitif alors que REICHSHOFFEN l'a inscrite. A priori ils ont engagé moins de travaux et ont moins de grosses dépenses que nous. On ne connaît pas leur budget, ils ont peut-être un budget moindre, mais on a des travaux engagés qu'il faut payer pour pouvoir récupérer les subventions. M. le Maire informe qu'un article a paru dans les DNA la semaine dernière qui annonçait une dette par habitant de 814 € après l'emprunt. Un rectificatif a été publié le lendemain à la demande de la Commune avec le bon montant, qui est de 719 €.

M. Philippe KOENIG demande confirmation que la Régie a été vendue à l'ES pour 4,2 millions.

M. le Maire répond par l'affirmative mais précise que pour l'instant rien a été versé. On nous a dit que l'argent était bien en compte, que l'argent est là. Il ajoute que la Commune va se battre pour obtenir ce qui lui revient et ne laissera pas tomber. Il espère que jeudi prochain lors de la réunion avec la Régie, on en saura peut-être plus. En attendant il a été décidé de faire cet emprunt de 1,9 M€, on n'a pas le choix et sa validation est nécessaire pour rectifier le budget.

CONSIDERANT que le montant du virement de la section de fonctionnement à l'investissement doit être diminué de 2 M€ en dépenses au chapitre 023, en raison de la diminution des recettes opérée au chapitre 021 en section d'investissement, étant donné le versement différé de la recette attendue provenant de la trésorerie de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN, rendant nécessaire d'opérer un réajustement des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement,

CONSIDERANT que la recette de fonctionnement issue de la cession de la Régie d'Electricité et de Téléservices de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN ne sera finalement pas réalisée en 2026, et qu'il y a lieu de supprimer 2 M€ en recettes au chapitre 75/compte 75862, en réduisant par souci de transparence et de sincérité budgétaire le montant du virement d'autofinancement du fonctionnement à l'investissement et en diminuant les crédits d'investissement en dépenses et en recettes,

VU l'emprunt pour un montant de 1,9 M€ à réaliser auprès de la banque Crédit Mutuel afin de financer les projets d'investissements 2026-2027, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2026,

VU la nécessité d'intégrer cette recette de 1,9 M€ au Budget Primitif 2026 au chapitre 16/article 1641, par souci de sincérité budgétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la modification du Budget Primitif Principal 2026 en inscrivant en section d'investissement la recette de 1,9 M€ au chapitre 16/article 1641,
- approuve l'ensemble des lignes de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 au Budget Principal 2026, selon la balance ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
023-01-DNA-Virement à l'investissement	- 2 000 000 €			
TOTAL chapitre 023 Virement à section d'investissement	- 2 000 000 €			
c/75862-01-DNA-Excédents reversés par les Régies dotées de la personne morale			- 2 000 000 €	
TOTAL chapitre 75 Autres produits de gestion courante			- 2 000 000 €	
Sous-total	- 2 000 000 €	0,00 €	- 2 000 000 €	0,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	- 2 000 000 €		- 2 000 000 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre, article, désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
021-01-DNA Virement du fonctionnement			- 2 000 000 €	
TOTAL chapitre 021 Virement du fonctionnement			- 2 000 000 €	
c/1641-01-DNA Emprunt en Euros				+ 1 900 000 €
TOTAL chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées				+ 1 900 000 €
c/21313-414-CS	- 100 000 €			
TOTAL chapitre 21 Immobilisations corporelles	- 100 000 €			
Sous-total	- 100 000 €	0,00 €	- 2 000 000 €	1 900 000 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 100 000 €		- 100 000 €	

- charge le Maire, à défaut l'un de ses Adjoint, des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoint, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

2026 05 18 11:11

COMMUNICATIONS

- **Evènements à venir**

Jeudi 21 mai :	20 h 00	Spectacle de l'Atelier des Arts Scéniques du Sem' de WALBOURG La Castine
Vendredi 22 mai :	20 h 00	Spectacle de l'Atelier des Arts Scéniques du Sem' de WALBOURG La Castine
Samedi 23 mai :	17 h 00	Bénédictio avec l'Evêque à la Chapelle de Wohlfahrtshoffen
	à 19 h 00	Nuit des Musées
	à 23 h 00	Visites commentées par les membres de la SHARE Musée Historique et Industriel, Musée du Fer
Lundi 25 mai :	Journée	Marché aux Puces / Association Carnaval des Vosges du Nord Rue de la Liberté et rue des Pèlerins
Jeudi 28 mai :	20 h 00	Ciné-Débats « Migrations secrètes, la pipistrelle de Nathulus » Avec le P.N.R.V.N. La Castine
Vendredi 29 mai :	19 h 00	Concert de l'EMPN (en ouverture)
	21 h 00	Spectacle ONIRIS (en plein air) Par l'Entente Musicale d'OBERBRONN-ZINSWILLER Château DE DIETRICH
Samedi 30 mai :	21 h 00	Spectacle ONIRIS (en plein air) Par l'Entente Musicale d'OBERBRONN-ZINSWILLER Château DE DIETRICH
Dimanche 31 mai :	21 h 00	Spectacle ONIRIS (en plein air) Par l'Entente Musicale d'OBERBRONN-ZINSWILLER Château DE DIETRICH

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal se réunira le 5 juin prochain comme tous les Conseils Municipaux de France, pour désigner 16 grands électeurs et 8 suppléants appelés à voter à STRASBOURG le 27 septembre prochain pour élire les Sénateurs. Il explique que la date de cette séance est imposée au niveau national par un décret du Premier Ministre.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés et personne n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et clôture la séance.

La séance est levée à 18 h 56.

Le Maire

Philippe ROSIO

Le Secrétaire de séance

Renaud ATZENHOFFER

Acte publié le : **12 JUIN 2026**